

**Conseil économique et social**

Distr. générale
14 novembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Vingt-sixième session

Genève, 26-30 janvier 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la session¹****Additif****Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/53 (Secrétariat)	Ordre du jour provisoire
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/53/Add.1 (Secrétariat)	Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations
Documents de référence	
ECE/TRANS/243, vol. I et II	ADN 2015 (texte consolidé)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/52 et Corr.1	Rapport du Comité de sécurité de l'ADN sur sa vingt-cinquième session

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote
CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/53/Add.1.



2. Élection du Bureau pour 2015

Le Comité de sécurité doit élire un président et un vice-président pour les sessions qu'il tiendra en 2015.

3. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies ou d'autres organisations

Le Comité de sécurité souhaitera sans doute être informé des activités d'autres organes et organisations ayant une incidence sur ses travaux.

4. Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

a) État de l'ADN

Le Comité de sécurité sera informé de l'état de l'ADN.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

Toute proposition d'autorisation spéciale ou de dérogation reçue par le secrétariat sera publiée dans un document informel.

c) Interprétation du Règlement annexé à l'ADN

Le Comité de sécurité est invité à examiner l'interprétation des dispositions du Règlement annexé à l'ADN qui sont jugées ambiguës ou floues.

d) Formation des experts

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner le rapport de la treizième réunion du groupe de travail informel sur la formation des experts (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/1) et des versions du catalogue de questions actualisées pour tenir compte de l'ADN 2015 (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/5, 6 et 7). Une version actualisée de la directive pour l'utilisation du catalogue de questions est publiée sous la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/3.

Il est rappelé qu'à sa vingt-cinquième session les Parties contractantes ont été invitées à communiquer des spécimens d'attestations d'expert au secrétariat pour que celui-ci les affiche sur le site Web. Les pays ont aussi été invités à faire part de leurs statistiques relatives aux examens.

e) Questions relatives aux sociétés de classification

La liste des sociétés de classification agréées par les Parties contractantes à l'ADN peut être consultée à l'adresse suivante: www.unece.org/trans/danger/publi/adn/adnclassifications.html. Depuis la dernière session, l'Autriche a agréé DNV GL SE et la Croatie a agréé Shipping Register of Ukraine. À sa dernière session, le Comité d'administration a souligné que les pays qui avaient agréé Germanischer Lloyd devaient faire savoir au secrétariat s'ils agréaient DNV GL SE, qui avait succédé à Germanischer Lloyd.

À la vingt-cinquième session, les sociétés de classification ont été invitées à faire valoir auprès du Comité d'administration de l'ADN leur certification conformément à la norme EN ISO/IEC 17020:2012.

5. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN

a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

Il est rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité de sécurité a décidé d'examiner le projet d'amendements sur les conteneurs pour vrac souples figurant dans le rapport de la réunion commune RID/ADR/ADN sur sa session d'automne 2013 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/132/Add.2).

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner le rapport de la réunion commune RID/ADR/ADN sur sa session d'automne 2014 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/136).

Le Comité de sécurité est aussi invité à examiner les corrections proposées à l'ADR que le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses a approuvées à sa quatre-vingt-dix-septième session (3-7 novembre 2014) et qui peuvent aussi s'appliquer à l'ADN (ECE/TRANS/WP.15/226).

b) Autres propositions

Les propositions d'amendements ou de corrections suivantes ont été reçues:

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/2 (Secrétariat)	Protection contre les explosions à bord de bateaux-citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2015/4 (Allemagne)	Erreurs ou disparités dans le tableau A de l'ADN (français)

6. Rapports des groupes de travail informels

Les rapports des groupes de travail informels reçus après la publication du présent ordre du jour annoté seront publiés dans des documents informels.

7. Programme de travail et calendrier des réunions

La quatorzième session du Comité d'administration de l'ADN se tiendra le 30 janvier 2015 à partir de 12 heures. La vingt-septième session du Comité de sécurité de l'ADN devrait avoir lieu à Genève du 24 au 28 août 2015. La quinzième session du Comité d'administration de l'ADN est prévue le 28 août 2015. La date limite de communication des documents pour ces réunions est le 22 mai 2015.

8. Questions diverses

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner d'autres questions se rapportant à ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour

9. Adoption du rapport

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa vingt-sixième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.